



POLITIQUE DE RESPONSABILITE' SOCIALE

Rev. 05

Data 08.2018

Pag. 1 di 2

Cooperativa Solidarietà Soc. Coop. Soc., dans le cadre de son système de relations économiques et sociales, assume l'engagement de la responsabilité sociale, la reconnaissance de la fondation dans le but d'améliorer les conditions de travail de leur personnel et dans le respect de leur dignité et de la liberté individuelle.

La Haute Direction consciente du rôle joué dans le marché en cause, s'engage à contribuer à la diffusion progressive des valeurs éthiques et sociales dans une sphère de parties prenantes de plus en plus.

En ce sens, Cooperativa Solidarietà:

- Pensez à votre propre personnel comme son principal atout, il garantit les droits et soutient le développement professionnel et personnel;
- considère ses fournisseurs un partenaire de confiance pour la réalisation de la qualité de ses produits et services et d'atteindre les objectifs d'équité sociale;
- Il prend en charge le dialogue avec les syndicats dans le respect des droits et de leur volonté personnelle.

Conformément à ce point de vue, Cooperativa Solidarietà a adopté un code d'éthique, qui exprime l'ensemble des valeurs et des principes que la société a décidé d'adopter dans l'exercice de ses activités et dans la relation avec l'ensemble de ses parties prenantes, et a décidé de donner autre substance aux engagements pris par l'adoption d'un système de gestion de SA8000:2014® avec elle constamment, et renforcera les valeurs fondamentales de la responsabilité sociale dans l'approche du marché du travail et de la société civile dans lequel elle opère.

Le système de gestion de SA8000:2014®, dont cette politique est une expression, représente le cadre général Cooperativa Solidarietà d'exploitation sous lequel l'organisme est en mesure d'assurer le plein respect de ses performances sur la responsabilité sociale à l'égard de exigences de la norme.

La Direction de la Cooperativa Solidarietà exprime donc son engagement à rendre efficace et exploite le système de gestion SA8000:2014® et continuellement améliorer son efficacité.

À cette fin, la direction de la société est engagée à respecter et à aligner leurs politiques et procédures

- Pour toutes les exigences de la norme référence SA8000:2014®;
- les règles et conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) référence citée par la norme internationale et;
- les lois nationales applicables, avec la réglementation de l'industrie, les conditions contractuelles et les uns aux autres exigence volontairement signé et adopté.

Les engagements spécifiques à l'égard des exigences SA8000:2014® sont en résumé:

- ou une faveur, utiliser ou soutenir l'utilisation du travail des enfants;
- ou la faveur, l'utilisation ou le soutien au travail forcé;
- ou d'assurer le lieu de travail adéquat, sûr et sain, et mettre en œuvre des mesures visant à prévenir les accidents, les blessures, les maladies professionnelles;
- ou respecter le droit des travailleurs à adhérer à des syndicats;
- ou ne pas faire ou de soutenir toute forme de discrimination à l'égard du personnel dans toutes les conditions;



POLITIQUE DE RESPONSABILITE' SOCIALE

Rev. 05

Data 08.2018

Pag. 2 di 2

- ou ne pas utiliser ou soutenir les pratiques disciplinaires et la violence verbale contraires au respect de la dignité des personnes;
- ou adapter et respecter les heures de travail prévues par la loi, par les accords nationaux et locaux et des conventions collectives nationales appliquées;
- ou payer les employés conformément à la CCNL d'appartenance;
- ou mettre en œuvre un processus de suivi et de nos fournisseurs de qualification, en tenant compte, comme relevant de l'option de la Société, même si les exigences des exigences SA8000:2014®;
- ou assurer une formation adéquate à tout le personnel sur la norme SA8000.

Le Ministère accepte également:

- allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre et l'amélioration du système de gestion de SA8000:2014®;
- étendre la politique de responsabilité sociale aux différentes parties prenantes, par les voies appropriées des activités de communication et d'information;
- impliquer les parties prenantes ;
- ne pas mettre en œuvre toute forme de représailles si elles ont déclaré des actions de la Société ou de comportement non conforme à la norme SA8000:2014®.

La Société établit et maintient un plan de communication interne et externe pour fournir une information adéquate et systématique sur les résultats de son système de gestion de la responsabilité sociale.

La direction a également examiner périodiquement l'efficacité de la politique et le système de gestion SA8000:2014® par la Revue du système, à laquelle d'évaluer toutes les possibilités d'améliorer la performance des entreprises et des objectifs d'amélioration fixés.

Les canaux suivants sont actifs pour la mise en œuvre de tous les rapports des travailleurs:

SGS Italia S.p.A.- MI e-mail sa8000@sgs.com; ou à l'organisme d'accréditation SAI: SAAS, 220 East 23rd Street, Suite 605 – New York, NY 10010 – USA (e-mail: saas@saasaccreditation.org – fax +212-684-1515)

Padova 27.08.2018

Direction Générale